



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20250407-20250410-DE

DELIBERATION N°2025-04-10

Adoption du budget Communal pour 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

ABSENTS :

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ **ADOpte** par nature et chapitre le budget primitif communal 2025 suivant :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 DEPENSES

- Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 964 778,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 412 600,00 €
- Chapitre 014 – Atténuation de produits.....	703 356,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.....	798 101,68 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections.....	290 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.....	662 876,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières.....	70 810,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	14 872,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 7 917 893,68 €

1.2 RECETTES

- Chapitre 013 – Atténuation de charges	40 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 494,00 €
- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine	775 471,00 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes	2 833,00 €
- Chapitre 731 – Impositions directes	5 971 393,00 €
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	732 015,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	275 560,00 €
- Chapitre 76 – Produits financiers	5,00 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00 €
- Chapitre 002 – Excédent de résultat reporté	112 122,68 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT7 917 893,68 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT**2.1 DEPENSES**

- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté	809 136,83 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 494,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	670 000,00 €
- Chapitres 20 – Immobilisation incorporelles	326 706,37 €
- Chapitres 21 – Immobilisation corporelles	1 777 930,67 €
- Chapitres 23 – Immobilisation en cours	3 317 464,20 €
- Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0,00 €
- Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	482,40 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT6 910 214,47 €

2.2 RECETTES

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	798 101,68 €
- Chapitre 024 – Produits de cession d'immobilisations	180 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	290 000,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	1 901 924,59 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement	2 490 188,20 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00 €
- Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0,00 €
- Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT6 910 214,47 €

2/ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses et des recettes réelles de chaque section.

Thomas LECOT

Secrétaire de séance




Olivier LEPRETRE

Maire

